



**Ah.... votre Santé !!!**



## Le déploiement du Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi

Le SNU a demandé la mise au vote d'une expertise destinée à éclairer les élus sur les risques pouvant émaner de cette nouvelle organisation.

Vous pouvez lire le texte de celle-ci, rédigé lors d'une intersyndicale ci dessous

Parallèlement, l'établissement a proposé la constitution d'un groupe de travail avec 7 membres du CHSCT Midi Pyrénées et 4 membres du CHSCT Languedoc-Roussillon sur la base du rapport d'expertise de la région Alsace.

### **Résultat des votes sur l'expertise :**

3 pour (3 SNU), 4 abstentions (3 FO + 1 SNAP) et 2 contre (2 CGC)

### **Pourquoi cette position du SNU ?**

- > Parce que le groupe de travail sera piloté par l'établissement..... alors que l'expertise sera indépendante
- > Parce qu'aucune date n'est arrêtée, que la direction dit que les mandats des élus vont tomber avec la fusion des régions..... alors que l'expertise pourra démarrer très rapidement
- > Parce que le rapport d'expertise de la région Alsace ne pourra pas être transposé à notre région ..... alors que l'expertise sera axée sur nos réalités territoriales

### **Résultat du vote sur NPDE :**

2 abstentions (2CGC) 7 non-participation au vote des autres élus compte tenu du manque d'informations concrètes sur le projet

**Nous regrettons fortement que les autres organisations syndicales ne vous aient pas permis de bénéficier d'un avis indépendant et éclairé sur un projet qui va générer de profonds changements tant sur nos conditions de travail que sur nos métiers.**

### **Pour nous alerter, contacter vos représentants SNU LR au CHSCT PE LR**

Philippe AZNAR : [philippe.aznar@pole-emploi.fr](mailto:philippe.aznar@pole-emploi.fr)  
Pierre SANCHEZ : [pierre.sanchez01@pole-emploi.fr](mailto:pierre.sanchez01@pole-emploi.fr)

Monique PRADEL : [monique.pradel@pole-emploi.fr](mailto:monique.pradel@pole-emploi.fr)  
Jonathan SIERRA (RS) : [jonathan.sierra@pole-emploi.fr](mailto:jonathan.sierra@pole-emploi.fr)

**Le SNU LR, le Syndicat qui se bat au quotidien  
pour l'amélioration de vos conditions de travail et qui lutte pour la diminution des Risques Psychosociaux.**

CHSCT POLE EMPLOI LANGUEDOC-ROUSSILLON

Résolution - Recours à un expert  
Article L 4614-12 du Code du travail

Le 22/09/2015

## Décisions Recours à expert.

Le 22/09/2015, le CHSCT de Pôle Emploi LR a voté la résolution suivante :

« *Le CHSCT de Pôle emploi Languedoc-Roussillon constate un projet important modifiant les conditions de sécurité et de conditions de travail des salariés, le Nouveau Parcours Demandeur d'Emploi (NPDE) , inscription uniquement par internet et modification générale de l'organisation du travail, dans un contexte déjà impacté par de nombreux projets connus (mail.net, CDE...) et annoncés (suppression de l'ARC placement, modulation des horaires d'accueil.*

*En conséquence, le CHSCT décide de faire appel à un expert agréé conformément aux dispositions de l'article L4614-12 du code du travail.*

*La missions aura pour objectifs de:*

- d'analyser ce projet de changement d'organisation du travail afin d'établir un diagnostic des transformations prévues et établir un pronostic de son effet sur les conditions de travail immatérielles, psychologiques, immobilières et la santé des salariés.*
- d'aider le CHSCT à avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. »*

En effet, le CHSCT a constaté l'importance particulière de ce projet *le Nouveau Parcours Demandeur d'Emploi (NPDE)* qui modifie de façon significative les tâches, les métiers, l'organisation globale du travail et donc en profondeur les conditions de travail, avec des impacts sur les Risques Psychosociaux, avec de possibles répercussions sur la santé et la sécurité des personnels concernés.

Les représentants du personnel au CHSCT désirent préciser la feuille de route qu'ils donnent à l'expert agréé, et les conditions de réalisation de son expertise, afin de préciser leur vote du 22 septembre 2015.

Les représentants du personnel au CHSCT s'inquiètent notamment des conséquences de ce projet pour tous les métiers de POLE EMPLOI sur :

**Le SNU LR, le Syndicat qui se bat au quotidien  
pour l'amélioration de vos conditions de travail et qui lutte pour la diminution des Risques Psychosociaux.**

- La nouvelle organisation du travail, dont :
  - Les impacts de ce projet
  - La lisibilité de l'organisation du travail, l'organisation concrète du travail
  - Les conséquences sur les collectifs de travail
  - La modification de la charge de travail
  - Les modifications de nombre de « process », outils et applicatifs informatiques.
  - Les risques de dysfonctionnements dans l'activité et ses conséquences
  - Les mises en situation d'échec
  
- Les métiers et leur évolution, dont :
  - La mobilité fonctionnelle (avenir des agents du 3949, 3995 et des experts GDD)
  - L'évolution des fiches de postes
  - La modification des process et des procédures (accueil, inscription, accompagnements, suivi, prises de contact avec PE...)
  - L'adéquation ou non des compétences : la modification du contenu de certains postes, la difficulté d'acquérir des compétences indispensables à la tenue de leur poste pour certains salariés.(par exemple agents en CAE et en contrats civiques...)
  - Les risques de mise en situation d'échec, d'isolement de salariés
  - Les impacts sur la reconnaissance et l'évaluation du salarié
  
- Besoins en formation
  - Pour les différents métiers et en particulier pour le personnel en charge de l'accueil
  - Pour permettre l'adéquation tant quantitative que qualitative avec un focus particulier pour le personnel embauché sous contrats civiques et en CUI-CAE.
  
- Impacts des modifications d'immobilier et de mobilier des agences
  - L'installation des matériels informatiques supplémentaires (PILA, imprimantes scanner pour chaque agence dans le respect de l'ergonomie, de l'hygiène et de la stricte confidentialité.)
  - Les risques d'incivilité, voire de violence
  - L'augmentation des risques de fraudes et de vols de données personnelles.
  
- Impacts sur la santé au travail
  - La mise sous pression des managers (avec quels outils de pilotage ?) et par conséquence, risque de dégradation des relations avec la ligne managériale et les équipes
  - Les risques de démotivation et d'affaiblissement des collectifs de travail

**Le SNU LR, le Syndicat qui se bat au quotidien  
pour l'amélioration de vos conditions de travail et qui lutte pour la diminution des Risques Psychosociaux.**

- Les impacts sur la fatigue (dû au temps passé à l'accueil, exposition sur écran, travail debout prolongé...) et sur le stress
- Les conséquences sur le sens au travail et le service rendu
- Les impacts sur les risques psychosociaux de l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus.

Les représentants du personnel au CHSCT s'inquiètent d'autant plus des impacts de ce projet très important qu'il intervient dans un contexte difficile, marqué notamment depuis plusieurs années par :

- Un contexte économique difficile, générant de l'anxiété et une charge de travail toujours croissante (accroissement des flux pour les publics et pas seulement les plus en difficulté.)
- Un contexte qui reste marqué par la fusion Unédic/ASSEDIC ANPE, d'autant que le premier objectif de l'interlocuteur unique a été abandonné et que la Direction fait marche arrière en revenant à la spécialisation intermédiation (placement) / gestion des droits (indemnisation), inquiétant les agents quant à l'instabilité des décisions prises, au sein d'une organisation qui est donc en mouvance permanente. Ces changements et réorganisations sont à nouveau mis en place alors que les personnels ont déjà dû puiser incessamment et profondément dans leurs ressources collectives et personnelles depuis des années. (*voir les résultats de l'enquête INIT sur le rythme trop rapide des évolutions au sein de Pôle Emploi*)
- La montée des incivilités voire des agressions verbales et parfois physiques
- Des Risques psychosociaux ont pu être identifiés en croissance depuis des années, rapportés aux Représentants du Personnel
- Le regroupement particulièrement complexe des régions Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon, constituent un contexte pour le moins peu facilitant, voire risqué, pour la mise en place de ce projet d'importance présenté par la Direction.

Le CHSCT a besoin de plus d'informations pour délivrer un avis éclairé et motivé sur ce projet. En effet, le CHSCT souhaite remplir au mieux les missions qui sont les siennes et notamment :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Le CHSCT entend donc se donner les moyens et être en capacité de contribuer efficacement à la promotion de la prévention des risques professionnels dans l'établissement et de susciter toutes initiatives utiles dans cette perspective.

Il souhaite pouvoir proposer des mesures d'amélioration et de prévention dans le cadre de ce projet. Dans cette perspective le CHSCT souhaite pouvoir disposer, indépendamment de celles données par la Direction, d'informations plus détaillées, précises et techniquement fiables concernant notamment l'impact de ce projet, sur l'organisation du travail, sur les conditions de travail, en particulier sur l'évolution des charges de

**Le SNU LR, le Syndicat qui se bat au quotidien  
pour l'amélioration de vos conditions de travail et qui lutte pour la diminution des Risques Psychosociaux.**

travail et sur les conséquences prévisibles de la nouvelle organisation sur la santé et la sécurité des travailleurs. Le cabinet travaillera selon sa méthodologie déposée auprès du Ministère du travail dans le cadre de son agrément CHSCT, notamment en termes de réunions de cadrage et de restitution, d'étude documentaire, de réalisation d'un panel d'entretiens avec la Direction et les responsables (métiers, opérationnels, DRH, fonctions support...) et d'un panel d'entretiens avec des salariés représentatifs des métiers, profils, types d'agences, siège, départements....

**Vote sur la résolution:**

Nombre de membres présents :

Nombre de voix favorables à l'adoption de cette résolution :

**La décision est adoptée.**

Les membres du CHSCT demandent au Président du CHSCT, de Pôle Emploi Languedoc-Roussillon, de communiquer au cabinet d'expertise l'ensemble des données et documentations relatif à ce projet, et de permettre l'organisation fluide, rapide et efficace des entretiens, tant Direction et encadrement que salariés, et des réunions, afin de lui permettre de réaliser au mieux cette mission.

Le Secrétaire du CHSCT

Les membres du CHSCT

**Le SNU LR, le Syndicat qui se bat au quotidien  
pour l'amélioration de vos conditions de travail et qui lutte pour la diminution des Risques Psychosociaux.**